

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 22 mai 2015

### Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2015-5-6-2

### Service consulté

## GERPLAN MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2015 C251

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département s'est engagé dans un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse afin de solliciter l'intervention de l'association BUFO, quand elle est jugée pertinente, en amont des projets de restauration de zones humides.

Cinq opérations ont été recensées en 2015, issues des GERPLAN des communautés de communes du Pays de Sierentz, du Pays de Brisach, de la Vallée de Kaysersberg, des 3 Frontières et du Jura alsacien.

Il vous est proposé de financer cette intervention pour un montant de 4 950 €.

Dans le cadre d'un partenariat Département/Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'association BUFO est sollicitée en amont de certains projets GERPLAN de restauration de zones humides afin de proposer un diagnostic des sites (dont un inventaire de terrain des amphibiens), une synthèse des enjeux rencontrés, une proposition des travaux à réaliser avec estimation du coût et échéancier, une notice sur la gestion future de ces sites.

En 2015, 5 projets issus des programmes GERPLAN feront l'objet d'une étude par l'association BUFO. Il s'agit de :

- la restauration d'un étang et d'un ancien bras du Rhin à NAMBSHEIM,
- la renaturation d'une mare au golf d'AMMERSCHWIHR,
- la renaturation d'une gravière à SIERENTZ,
- la restauration d'une zone humide à BUSCHWILLER,
- la renaturation et projet d'observatoire faune/flore à l'étang de COURTAVON.

La plus value de l'intervention de l'association BUFO porte sur la connaissance des espèces d'amphibiens présentes sur les sites à restaurer et leur prise en compte dans les aménagements à prévoir. Elle permet également d'avoir des indicateurs de suivi de la faune dans le temps, et donc de l'évolution de la biodiversité.

Afin de réaliser ces études et le suivi des travaux correspondants, l'association BUFO sollicite une subvention départementale d'un montant de 4 950 €, (taux d'aide de 20 %), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse intervenant à hauteur de 60 %.

Au regard des éléments précédents, je vous propose d'accorder à l'association BUFO une subvention de 4 950 € qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, fonction 74, nature 20422.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN